



Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Dépenses subventionnables	Taux	Montants subventions
ETAT	458 200,00 €	20 %	91 640,00 €
FONDS DE CONCOURS CCMP	521 937,67 €	50 %	260 918,83 €

Total des subventions		352 558,83 €	Soit 65,16 % du coût total des dépenses
Autofinancement Ville de Neyron		188 478,84 €	
Coût HT		541 037,67 €	

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.  
Le n°de SIRET de la commune est le 210 102 752 000 16.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :  
la rénovation énergétique et thermique de la salle polyvalente Francisque PAYE.
  - o pour un montant de 541 037,67 € HT soit 649 245,21 € TTC,
  - o le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
  
- D'autoriser Mme la Maire à :
  - o solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau
  - o entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commune s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception l'autorisant à les démarrer.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes sont et seront inscrits aux Budgets primitifs 2026 et 2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- D'ADOPTER les propositions de M. le rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

Fait à NEYRON, le 20 mai 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS

